



Novembre 2013

ACCORD SUR LA PAC !

Après de longs mois de discussion, un accord a été trouvé entre les Etats membres, la Commission et le Parlement européen sur la réforme de la Politique Agricole Commune. C'est un dossier sur lequel gouvernement et parlementaires européens français ont étroitement collaboré pour parvenir à un résultat très satisfaisant pour les agriculteurs de l'Hexagone.

La bataille fut rude, car beaucoup de nos partenaires de l'Union voulaient mettre en cause la Politique agricole commune et la place de l'agriculture dans le budget européen. Quatre objectifs nous ont guidés tout au long des négociations : une agriculture créatrice d'emploi, une agriculture de qualité qui préserve l'environnement, une agriculture qui protège les savoir-faire, une agriculture où la place du développement rural est valorisée.

Cette nouvelle PAC sera plus juste, plus verte, plus favorable aux agriculteurs et à l'élevage.

9 milliards par an : Ce n'était pas gagné d'avance, mais le budget pour la France sera préservé. 9,1 milliards d'euros par an, sur la période 2014-2020 soit 64 milliards d'euros pour les

sept ans à venir pour les agriculteurs de notre pays.

Zones défavorisées : Nous avons réussi à préserver également le soutien à l'agriculture pour les zones défavorisées (montagne, etc.). Tout d'abord par une enveloppe annuelle supplémentaire de 300 millions d'euros. Les producteurs de lait de ces régions seront éligibles aux aides. L'indemnité compensatoire de handicaps naturels sera revalorisée de 15% dès 2014. Cette réforme bénéficiera à 85 000 agriculteurs.

Installation des jeunes : 100 millions d'euros aideront à 10000 installations de jeunes agriculteurs, c'est indispensable pour l'avenir de l'agriculture française.

Soutien de l'activité : L'activité et l'emploi seront soutenus dans toutes les exploitations, et surtout les plus petites, par une sur-dotation des aides sur les 52 premiers hectares grâce à une enveloppe atteignant 20% des aides directes.

Adaptation des exploitations : Nous avons obtenu de surcroît un doublement de l'enveloppe actuelle soit -200 millions d'euros- qui serviront à mettre en place un plan pour la modernisation, en particulier, des bâtiments d'élevage.

Soutien aux productions animales : Les "aides couplées à la production" augmenteront de 10 à 15%, en priorité au profit des productions animales. Le budget est maintenu pour les aides existantes. Une prime à la vache laitière ainsi qu'une aide à l'engraissement sont mises en place pour encourager la valorisation des produits sur les territoires. Pour

conforter aussi les abattoirs, les coopératives et les industries de transformation.

150 millions d'euros seront attribués pour développer l'autonomie fourragère des élevages par le soutien à la production de protéines végétales.

250 millions d'euros supplémentaires ont donc été dévolus au secteur de l'élevage.

A l'horizon 2019, près d'un milliard d'euros par an d'aides de la PAC sera réorienté vers l'élevage.

Transition écologique : Nous voulions une PAC plus verte, nous avons notamment obtenu un doublement du budget consacré aux mesures agro-environnementales ainsi que le doublement du budget pour le bio.

Dans ce long travail de réforme de la PAC, le Parlement européen a joué un rôle très important. Le traité de Lisbonne lui accorde en effet un pouvoir sur pied d'égalité avec le Conseil des ministres par la procédure de codécision¹.

Son influence a été déterminante dans la recherche d'une répartition plus juste et plus transparente des aides agricoles; dans l'orientation de l'agriculture européenne vers plus de durabilité et dans le maintien d'une agriculture régulée.

¹ La procédure de codécision a été instituée par le traité de Maastricht. Elle donne le pouvoir au Parlement européen d'arrêter des actes conjointement avec le Conseil de l'Union européenne. Aucune loi en codécision ne peut être arrêtée sans l'aval du Parlement européen. La procédure de codécision comporte une, deux ou trois lectures. Elle a pour effet de multiplier les contacts entre le Parlement et le Conseil, les colégislateurs, ainsi qu'avec la Commission européenne.

En Commission Commerce

Réciprocité dans l'accès aux marchés publics :

Ce projet de règlement européen prévoit d'exclure des procédures d'appels d'offres au sein de l'Union européenne les entreprises des pays tiers dont les marchés publics restent très fermés, ou qui ne respectent pas les règles et normes européennes. La Commission européenne estime à 12 milliards d'euros le manque à gagner pour les entreprises européennes. Elles doivent pouvoir jouer à armes égales dans la compétition internationale. Ce projet de loi se heurte à une vive opposition au sein des Etats membres. Certains pays du Nord, particulièrement, associent réciprocité et protectionnisme. Au Parlement européen, les socialistes sont les seuls à soutenir fermement le texte.

J'ai déposé un grand nombre d'amendements pour renforcer cette proposition, notamment par le respect par les pays tiers des normes sociales, environnementales, et aussi humanitaires, pour lutter contre les entreprises des pays tiers qui emploient des enfants ou pratiquent certaines formes d'esclavagisme...

En Commission Industrie

CARS 2020 : La Commission européenne a présenté en novembre 2012 un plan d'action pour le secteur automobile "CARS 2020" (ou Voitures 2020) destiné à améliorer la compétitivité de l'industrie automobile à l'horizon 2020. Avec 12 millions de salariés, le secteur de l'automobile est vital pour la prospérité et la création d'emplois en Europe.

L'Union européenne doit conserver une industrie automobile de rang mondial, produire les véhicules les plus économes en énergie et les plus sûrs de la planète, et fournir des emplois hautement qualifiés à des millions de personnes. Il est heureux que la Commission européenne prenne enfin en considération l'industrie automobile.

Cependant, si dans sa Communication, elle trace les lignes directrices pour l'avenir, les contours en restent pour l'instant encore trop flous.

C'est pourquoi j'ai proposé, dans le rapport du Parlement, la mise en œuvre rapide de politiques plus volontaristes notamment sur l'innovation, l'emploi, les aides aux entreprises de la filière, et la politique commerciale de l'Union. Dans ce cadre, j'ai demandé et obtenu que les négociations et accords commerciaux de l'Union comportent des engagements forts et réciproques concernant la suppression des obstacles non tarifaires qui minent le secteur automobile européen; et que soit évalué l'impact de tous les accords commerciaux sur ce secteur fragile.

Parlement 2014-2019:

Le Conseil National du PS adoptera la liste des candidats socialistes à l'élection européenne du 25 mai 2014 dans les huit euro-circonscriptions de France.

Tête de liste de la grande région Auvergne-Centre-Limousin en 2009, je ne me représenterai pas pour un troisième mandat. Notre parti ne manque pas de jeunes talents, ni de vocations pour assurer la relève.

Le combat pour la construction de l'Europe reste plus que jamais ma passion. Je le poursuivrai dans d'autres lieux et en particulier au sein du Parti des Socialistes Européens. Mais jusqu'en mai 2014, j'accomplirai pleinement mon travail d'eurodéputé et me tiens à votre disposition pendant la campagne.



<http://www.henriweber.eu>

<http://www.henri-weber.fr/>

Parlement européen - ASP 146242

60, rue Wiertz - B-1047 Bruxelles

Tél : +32 (0)2 284 57 88 Fax : +32 (0)2 284 97 88

Courriel : henri.weber@europarl.europa.eu